



MUNICIPALITE
CH ♦ 1169 YENS

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Yens porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 22 juin 2026, le Conseil communal de Yens a pris les décisions suivantes :

- d'approuver le préavis 2026-03 Comptes communaux 2025 et rapport sur la gestion de la commune 2025
- d'approuver le préavis 2026-04 Indemnités du Conseil communal pour la législature 2026-2031

Conformément à l'art. 160 de la Loi sur l'exercice des droits politiques, ne peuvent notamment faire l'objet d'une demande de référendum :

- *les décisions qui concernent l'organisation et le fonctionnement du conseil*
- *la gestion et les comptes*

La Municipalité

Yens, le 24 juin 2026/ig